

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01773

Numéro SIREN : 883 757 296

Nom ou dénomination : 2AMS AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 339



THIERRY DEWINTRE SAS
COMMISSARIAT AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL 2AMS AMENAGEMENT
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 2AMS AMENAGEMENT EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 28 Novembre 2020, nous avons établi le présent rapport sur votre société, la SARL « 2AMS AMENAGEMENT », sise 480 Chemin des Costes – 34 140 MEZE, immatriculée au R.C.S de MONTPELLIER sous le numéro 883 757 296, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la Société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation, à partir des premiers mois d'activité.

La situation de votre Société n'appelle pas d'observation de notre part au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la création de la Société, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Ladite Société a été créée le 9 Juin 2020. Son capital social est de 1 000 Euros. Son premier exercice social se clôture le 31 Décembre 2021. Les associés ont donc été dans l'incapacité de nous fournir des comptes annuels.

En raison de ces limitations, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

TEYRAN, le 18 Décembre 2020
Le Commissaire à la transformation
Thierry DEWINTRE

SAS THIERRY DEWINTRE
10 Impasse des Tournesols
34 820 TEYRAN
SIRET 513 306 373 00038
COMMISSAIRE AUX COMPTES
04 67 10 77 80 - th.experts@wanadoo.fr